

Programme de soutien aux initiatives du milieu

1. Objectifs du programme

Le programme de soutien aux initiatives du milieu s'inscrit dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la MRC de Pontiac, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et l'Association des artistes du Pontiac. Doté d'un budget annuel de 5 000 \$, il a comme objectif de soutenir des projets émanant de la communauté dans les catégories suivantes :

- Production d'outils de sensibilisation, d'éducation et de mise en valeur, tel que les livrets et panneaux historiques
- Événements communautaires (visant à faire connaître et promouvoir l'histoire, la culture, le patrimoine)
- Arts de la scène (théâtre, conte, musique, chant, danse, mime, magie)

2. Organismes visés par le programme

2.1 Organismes admissibles

- Seul un organisme à but non lucratif ou une municipalité peut appliquer ;
- Les organismes et municipalités situés dans la MRC de Pontiac seront considérés comme prioritaires ;
- Un organisme provenant de l'extérieur de la MRC de Pontiac peut être admissible si le projet soumis se déroule sur le territoire de la MRC de Pontiac et permet de répondre aux objectifs de la MRC de Pontiac.

3. Critères d'admissibilité

3.1 Critères généraux

- 1) Une contribution du promoteur, équivalent à 50% des coûts admissibles, est nécessaire.
La contribution peut prendre différentes formes : capital, équipement, contribution du milieu telle que prêt de locaux, prêt de ressources humaines, travail bénévole, etc.;
- 2) Le promoteur doit démontrer une expérience ou des compétences pertinentes au projet;
- 3) À moins que spécifié, les critères d'admissibilités qui s'appliquent à l'ensemble des programmes d'aide financières du CLD du Pontiac, s'appliquent aussi pour ce fonds.

3.2 Critère spécifiques :

- Pour les projets prévoyant la production de contenu interprétatif, ce contenu doit absolument être édité dans les deux langues officielles.

3.3 Coûts admissibles :

- Les coûts de rédaction (embauche d'un historien, d'un correcteur...), de traduction en anglais ou en français, d'impression et de diffusion ;
- Les coûts de production/impression des panneaux;
- Les cachets d'artistes ou bien la location du matériel technique à condition que l'organisme prouve qu'il rétribue lui-même le ou les artistes ;
- Les spectacles doivent faire partie des domaines suivantes : théâtre, conte, musique, chant, danse, mime, magie ;

4. Modalités

4.1 Nature de l'aide accordée

L'aide accordée sera sous forme d'une aide financière non-remboursable, à condition que les conditions du contrat soient respectées.

Le total de l'aide financière pour un organisme pourra couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles.

Le montant total de l'aide octroyé dépendra aussi de l'évaluation du projet et les budgets disponibles.

4.2 Modalité de versement

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un contrat entre le CLD et le bénéficiaire.

Ce contrat définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties telles que spécifiées par le CLD.

Un montant équivalent à 75% du montant total de l'aide financière sera octroyé à la signature du contrat. La balance, soit 25% du montant total de l'aide financière, sera remise suivant la réception du rapport final, incluant un rapport financier sur les sommes accordées à la réalisation des activités prévues dans la demande. Ce rapport financier doit s'appuyer par des pièces justificatives

4.3 Critères d'évaluation

Les décisions concernant l'octroi de l'aide financière seront prises à partir des principes et objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Pontiac.

La Politique culturelle de la MRC de Pontiac vise à :

- Renforcer l'identité, le sentiment d'appartenance et la fierté locale et régionale en augmentant la compréhension, le respect et le partage entre les communautés;

- Intégrer nos stratégies de développement culturel au sein d'une approche de développement global incluant le développement social, économique et humain;
- Reconnaître et soutenir les membres du secteur culturel du Pontiac dans leurs efforts de promotion de la culture à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la MRC de Pontiac;
- S'assurer que les activités et expériences culturelles sont équitablement accessibles pour tous les Pontissois et toutes les Pontissoises;
- Poursuivre notre implication dans le développement culturel en suscitant le partenariat et la coopération entre les organisations publiques, privées et communautaires.

Les orientations et objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Pontiac sont regroupés selon les cinq grandes stratégies d'intervention suivantes :

- Promouvoir l'accès et la participation aux activités et expériences culturelles auprès des citoyens et des citoyennes du Pontiac;
- Promouvoir l'identité, le sentiment d'appartenance et la fierté dans la MRC de Pontiac;
- Appuyer le secteur culturel de la MRC de Pontiac dans son développement;
- Appuyer le développement du tourisme culturel dans la MRC de Pontiac;
- Assurer l'efficacité de l'implantation de la Politique culturelle de la MRC de Pontiac.

Pour de plus amples informations sur la Politique culturelle de la MRC de Pontiac, les soumissionnaires de demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme sont invités à se procurer une copie de la Politique culturelle de la MRC de Pontiac en se renseignant auprès des commissaires de développement culturel ou en allant sur notre site Web : www.mrcpontiac.qc.ca

Afin d'établir une priorité dans les interventions effectuées dans le cadre de ce programme, le CLD du Pontiac se basera sur une évaluation des demandes en utilisant la grille d'évaluation incluse dans la section 5.

5. Grille d'évaluation

Titre du projet	
1 – Correspondance avec la Politique culturelle de la MRC de Pontiac	
a) respect des principes directeurs	/10
b) poursuite d'objectifs communs (selon les stratégies d'intervention)	/10
c) pertinence en lien avec la vision et le portrait du milieu	/10
2 – Réalisme du plan de travail	
a) prévisions budgétaires	/10
b) échéancier	/10
3 – L'impact : l'importance des retombées potentielles	
a) objectifs de la Politique	/10
b) population rejointe	/10
4 – Capacité de réalisation du promoteur	
a) mesures de gestion et de suivi	/10
b) réalisations antérieures	/5
5 – Participation et appui du milieu	
a) milieu municipal	/5
b) population	/5
c) secteur culturel	/5
Total	/100